



**PRÉFÈTE
DU RHÔNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Lyon, le

27 JUIN 2024

La Préfète déléguée pour la défense et
la sécurité

à

Mesdames et messieurs les maires

Objet : Évolution de la réponse du service départemental-métropolitain d'incendie et de secours (SDMIS) aux sollicitations pour destruction d'hyménoptères

Le SDMIS est régulièrement sollicité par des particuliers, notamment pendant les périodes estivales, pour procéder à la destruction d'hyménoptères (guêpes, frelons).

Or, en application de l'article L. 1424-2 du code général des collectivités territoriales relatif aux missions des services d'incendie et de secours, il n'appartient pas aux sapeurs-pompiers d'intervenir pour ce type d'intervention, en dehors des situations d'urgence présentant un risque pour les personnes.

Par conséquent, à compter de l'été 2024, le SDMIS ne procédera plus à la destruction d'hyménoptères, à l'exception des situations d'urgence avérées.

Cette évolution de la réponse du SDMIS vise à préserver la disponibilité de ses moyens opérationnels afin d'assurer les missions de service public relevant de l'urgence qui lui sont dévolues. Elle répond également à la nécessité pour le SDMIS de ne pas interférer dans un secteur d'activité concurrentiel, dans lequel évoluent des acteurs privés. Les appelants au 18 / 112 seront donc invités à contacter des entreprises spécialisées.

Par ailleurs, dans le cadre de la lutte contre le frelon asiatique, les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) du Rhône ont généralement conventionné avec le Groupement de défense sanitaire du Rhône pour procéder à la destruction de ce type de nids. Les particuliers, comme les collectivités territoriales, peuvent effectuer le signalement d'un nid de frelons asiatiques, en vue d'une intervention pour destruction, via le site internet dédié : www.frelonsasiatiques.fr.

Le SDMIS se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

La Préfète déléguée pour la défense et la sécurité


Juliette BOSSART-TRIGNAT

Copie à :

- Messieurs les Présidents d'EPCI du Rhône

Tél : 04 72 60 50 70
Courriel : dpos@sdmis.fr
Service départemental-métropolitain d'incendie et de secours
17 rue Rabelais - 69421 LYON CEDEX 03